

Congrès des peuples autochtones

À l'heure actuelle, près de 80 % des Autochtones vivent hors réserve au Canada⁴³ et sont victimes d'une discrimination généralisée. Les Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, les Métis et les Inuits du Sud sont parmi les groupes les plus défavorisés sur les plans social et économique dans la société canadienne⁴⁴, une triste réalité profondément enracinée dans le colonialisme et ses répercussions. Les peuples autochtones qui ne sont ni inscrits ni reconnus subissent des dommages graves et durables. Ils sont en moins bonne santé, ont des taux de pauvreté et de violence plus élevés et sont surreprésentés dans le système de justice et le système correctionnel du Canada⁴⁵. Les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones sont les personnes les plus à risque de violence dans les centres urbains; 70 % des disparitions de femmes et de filles sont survenues en milieu urbain, et 60 % des femmes et des filles assassinées ont été trouvées en milieu urbain⁴⁶.



Le Congrès des peuples autochtones (CPA) a été fondé en 1971 sous le nom de Conseil national des autochtones du Canada. Créée à l'origine pour représenter les intérêts des Métis et des Indiens non-inscrits, en 1993, l'organisation a été restructurée et renommée Congrès des peuples autochtones. Le CPA a été créé pour représenter les « personnes oubliées » en réponse à l'exclusion structurelle et systémique des peuples autochtones dans les politiques fédérales. Ses membres sont répartis d'un océan à l'autre et comptent diverses identités autochtones. Le CPA travaille de concert avec ses 10 organisations provinciales et territoriales à l'échelle du Canada⁴⁷ pour promouvoir et défendre les intérêts communs, les droits collectifs et individuels, et répondre aux besoins de ses membres. Le CPA a pour mandat d'améliorer les conditions socioéconomiques des Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, des Inuit du Sud et des Métis qui vivent dans des régions urbaines, rurales et éloignées.

En 2020, le Congrès des peuples autochtones a tenu un sommet et des réunions régionales dans chaque organisation provinciale et territoriale, rassemblant des représentants de partout au Canada pour examiner les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et établir les priorités des membres. Le CPA appuie les 231 appels à la justice et appelle à leur réalisation par l'action et le changement de politique. Le reste du présent rapport provisoire du CPA sur le Plan d'action national sur les FFADA met en évidence la voie à suivre pour améliorer les résultats pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+. Comme l'a dit avec éloquence l'un des membres du CPA, « nos enfants comptent sur nous pour que nous comblions les fossés, regardions au-delà de nos différences, maîtrisons nos peurs et trouvions une humanité commune ».

Priorités

Voici les six thèmes universels qui sous-tendent le Plan d'action national sur les FFADA du CPA :

★ **Reconnaissance des droits de la personne, des droits des Autochtones et de l'inclusion :**

Le CPA est d'accord avec le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées indiquant que les droits de la personne et les droits des Autochtones sont complémentaires et ancrés dans l'expérience des victimes d'injustice et qu'ils doivent être protégés et maintenus au moyen de nouvelles relations.

★ **Mobilité des droits :** La liberté de mouvement est un droit autochtone inhérent. Toutefois, l'héritage du système colonial de la Loi sur les Indiens se fait encore sentir. Les peuples autochtones ont le droit d'accéder au financement, aux services et aux programmes, sans égard à leur statut ou à leur lieu de résidence.

★ **Accès :** Pour les peuples autochtones, l'identité, la mobilité des droits et l'accès sont étroitement liés. Les obstacles à l'accès aux programmes dans les régions urbaines, rurales et éloignées du Nord qui empêchent certaines des populations autochtones les plus vulnérables d'accéder à la sécurité constituent une préoccupation majeure.

★ **Coordination intergouvernementale :** La santé, le bien-être et la sécurité des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQQIA+ nécessitent la clarification et la résolution des différends historiques et des conflits de compétence entre les gouvernements en matière de prestation de services et de responsabilités.

★ **Responsabilité :** Il est essentiel de rétablir la confiance pour envisager un pays où les femmes et les filles autochtones peuvent s'attendre à vivre en sécurité et à ce que leurs droits de la personne et leurs droits autochtones soient respectés. Le CPA appuie les mesures de surveillance et de responsabilisation préparées dans une perspective autochtone et mises en évidence dans le Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

★ **Écoles et éducation publique :** Les établissements canadiens jouent un rôle important dans le succès de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées par la création d'occasions pour le public canadien d'approfondir ses connaissances grâce à la création d'une base de données nationale sur les FFADA, de centres d'études, de sensibilisation du public, de formation et de perfectionnement professionnel.

L'élément central du Plan d'action national sur les FFADA du CPA est la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Il souligne la nécessité de veiller au respect des droits de la personne et des droits autochtones des populations autochtones urbaines et rurales, quel que soit leur statut ou leur lieu de résidence. Il adopte des approches respectueuses, inclusives et décolonisées qui remettent en question les politiques et les pratiques coloniales discriminatoires d'exclusion et d'iniquité. Il souligne que pour garantir un avenir où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones se sentent en sécurité, il est important de s'assurer que les problèmes particuliers auxquels font face les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ en milieu urbain et rural font partie de chaque étape.

Le Congrès des peuples autochtones affirme qu'une identité culturelle positive procure aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones un sentiment d'appartenance et de soutien, leur donne une raison d'être et favorise leur estime de soi. Le Plan d'action national sur les FFADA du CPA englobe le concept de l'égalité réelle afin de répondre aux besoins particuliers des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que la diversité complexe et unique des identités autochtones. Il remplace l'exclusion, fondée sur des identités coloniales et la discrimination, par des mesures inclusives et globales qui profitent à toutes les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ qui s'identifient comme Autochtones.

Le Plan d'action national sur les FFADA du CPA définit des solutions aux problèmes systémiques qui continuent d'entraver la liberté des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones de vivre là où elles choisissent de vivre et de leur refuser le droit d'accéder aux services conçus pour assurer leur sécurité. Il reconnaît le rôle des partenariats et de la coordination intergouvernementale à tous les ordres de gouvernement et parmi les organisations et les communautés autochtones comme moyen clé de régler les problèmes historiques qui ont depuis longtemps une incidence sur la sécurité et le bien-être des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. En conséquence, il clarifie les questions de compétences et autres enjeux qui empêchent les femmes et les filles autochtones d'avoir accès à des services et à des soutiens adéquats en raison de leur statut et de leur lieu de résidence. Il cherche à rétablir la confiance et préconise des mesures étendues de surveillance et de responsabilisation pendant la phase de mise en œuvre. Le succès des appels à la justice de l'Enquête nationale exige la compréhension et la mobilisation de tous les Canadiens, des fournisseurs de services, des gouvernements et des établissements d'enseignement.

Enfin, le Plan d'action national sur les FFADA du CPA offre un moyen de recueillir des données exactes, inclusives, de grande portée et percutantes qui respectent le droit des membres du CPA d'être pris en compte.

Observations finales

Le présent rapport provisoire est présenté à la mémoire des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ Indiens inscrits et non-inscrits vivant hors réserve, des Métis et des Inuits du Sud en milieu urbain, rural et éloigné qui sont disparues ou ont été assassinées. Le rapport complet du Sommet du CPA 2020 se trouve à l'adresse :



<http://www.abo-peoples.org/en/mmiwg/>
(en anglais seulement).

Composition du sous-groupe de travail sur le Plan d'action national du Congrès des peuples autochtones

Présidente : Lisa Cooper, présidente et chef, Native Council of Prince Edward Island

Charlene Lavallee, présidente, Association of Métis, Non & Status Indians Saskatchewan

Lorraine Augustine, chef et présidente, Native Council of Nova Scotia

Elizabeth Blaney, conseillère spéciale relativement aux FFADA, Congrès des peuples autochtones

Richard Cooper, représentant national des jeunes du CPA

Jessica Dawson, gestionnaire exécutive et communications, Congrès des peuples autochtones

Notes en fin de texte

- 1 Sauf indication contraire, tous les termes et définitions sont tirés du rapport final sur les Femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>.
- 2 Site Web du Ralliement national des Métis (en anglais) : <https://www2.metisnation.ca/about/> Consulté le 2021-05-19
- 3 Ralliement national des Métis(en anglais) : <https://www2.metisnation.ca/about/citizenship/> Consulté le 2021-05-19
- 4 Dans ce Plan d'action national, le terme « communauté » est utilisé dans son sens le plus large, c'est-à-dire qu'il désigne des communautés ou des groupes autochtones aux caractéristiques diverses qui peuvent être liés par des liens sociaux, partager des perspectives communes ou s'engager dans une action conjointe dans des lieux ou des contextes géographiques.
- 5 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le sommaire du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Le-sommaire.pdf>.
- 6 LFMO (2019). Métis Perspectives of Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and LGBTQ2S+ People. Disponible au : <https://en2.metiswomen.org/wp-content/uploads/2019/11/LFMO-MMIWG-Report.pdf>.
- 7 JUS (2019). Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Précis des faits. Division de la recherche et de la statistique. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2019/docs/mai01.pdf>.
- 8 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>
- 9 AFAC (2020). The Native Women's Association fact sheet: Violence against Indigenous women, girls, and 2SLGBTQIA people in Canada. <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2021/03/MMIWG-and-Violence-Fact-Sheet-Formatted-2021.pdf>
- 10 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a.
- 11 Cotter, A. (2018). La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014. Juristat, No 85-002-X au catalogue, ISSN 1209-8882. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf?st=qDgD1TnY>.
- 12 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Volume 1a.
- 13 Par exemple, la Commission de vérité et réconciliation et la campagne Sœurs par l'esprit.
- 14 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a..
- 15 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a.
- 16 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 1a.
- 17 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Une analyse juridique du génocide. Un rapport supplémentaire. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-suppl%C3%A9mentaire_Genocide.pdf.
- 18 Stefanovich, O. (2019). UN Human Rights Office calls for examination of MMIWG inquiry's genocide claim. Available at: <https://www.cbc.ca/news/politics/stefanovich-un-national-inquiry-genocide-response-1.5174855>.
- 19 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le sommaire.
- 20 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place. Volume 2 : Un rapport complémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées – Kepek – Québec. https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire_Qu%C3%A9bec-2.pdf.
- 21 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Une analyse juridique du génocide.
- 22 LFMO (2019). Métis perspectives.
- 23 CPM (2019). Le premier ministre salue le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2019/06/03/premier-ministre-salue-rapport-final-de-lenquete-nationale-les>

- 24 Gouvernement de la Colombie-Britannique (2019). Déclaration du premier ministre sur le rapport final sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <https://news.gov.bc.ca/releases/2019PREM0080-001132>.
- 25 ITK (2019). Résolution B19-06-02. Conseil d'administration ITK, 27 juin. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2020/06/B19-06-02-ITKBoD-MMIWG.pdf>.
- 26 Pauktuutit (2019). Communiqué de presse de Pauktuutit.
- 27 Henry (2019). MMIWG report a step in the right direction say local groups. <https://www.lakelandtoday.ca/bonnyville-news/mmiwg-report-a-step-in-the-right-direction-say-local-groups-1911201>.
- 28 APN (2019). Résolution 67/2019. Assemblée générale de L'APN, 23 au 25 juin, Fredericton, Nouveau-Brunswick. Disponible au : <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/08/2019-AGA-Resolutions.pdf>
- 29 CPA (2019). Communiqué de presse sur le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <http://www.abo-peoples.org/wp-content/uploads/2019/06/June-3-Press-Statement.pdf>.
- 30 Narine, S. (2019). Chiefs push for federal government response to MMIWG inquiry report. Disponible au : <https://windspeaker.com/news/windspeaker-news/chiefs-push-federal-government-response-mmiwg-inquiry-report>.
- 31 CTV Winnipeg (2019). Manitoba leaders react to the MMIWG inquiry's final report. Disponible au : <https://winnipeg.ctvnews.ca/manitoba-leaders-react-to-the-mmiwg-inquiry-s-final-report-1.4449656>.
- 32 L'expression « où qu'elles soient » est censée inclure tous les lieux où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQA+ autochtones peuvent vivre, résider ou se trouver.
- 33 Le terme « partenaires » est utilisé tout au long du plan d'action national et comprend le sous-groupe de travail des Premières Nations, le groupe de travail inuit, le groupe de la nation métisse, le sous-groupe de travail du Congrès des peuples autochtones, le sous-groupe de travail urbain, le sous-groupe de travail 2ELGBTQQA+, le sous-groupe de travail sur les données et le sous-groupe de travail fédéral.
- 34 L'expression « où qu'elles soient » est censée inclure tous les lieux où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQA+ autochtones peuvent vivre, résider ou être.
- 35 Assemblée générale des Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 2 octobre 2007, A/RES/61/295. <http://www.refworld.org/docid/471355a82.html>.
- 36 Les Nations Unies (1988). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Série des traités, 1249, 13. <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cedaw.pdf>.
- 37 Commission des droits de l'homme des Nations Unies (1990). Convention relative aux droits de l'enfant. <https://www.ohchr.org/documents/professionalinterest/crc.pdf>
- 38 Remarque : la Constitution utilise également le terme « indien ».
- 39 Assemblée générale des Nations Unies (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- 40 « Droits fondamentaux » tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Assemblée générale des Nations Unies (2007).
- 41 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Résumé des Appels à la justice, à la page 2. Disponible sur : <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Calls-Web-Version-EN.docx>
- 42 Ibid, aux pages 2 et 3.
- 43 Voir Statistique Canada, « Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016 », (publié dans Le Quotidien, no de catalogue : 11-001-X, 2017). En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>.
- 44 Voir Daniels c Canada (Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), 2014 CAF 101, au paragraphe 70, 371 DLR (4e) 725 [Daniels CAF].
- 45 Canada, « Document d'information sur la pauvreté au Canada » (octobre 2016), p. 9-14. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/reduction-pauvrete/document-information.html>; Canada, Division de la statistique sociale et autochtone, Enquête sur les enfants autochtones, 2006 : tableaux de données connexes (Ottawa : Statistique Canada, 2006) à 137. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-634-x/89-634-x2008005-fra.pdf>.
- 46 Association des femmes autochtones du Canada. Fiche d'information : Femmes et filles autochtones disparues et assassinées <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/Fact-Sheet-Missing-and-Murdered-Aboriginal-Women-and-Girls-FR.pdf>
- 47 Les organismes affiliés provinciaux et territoriaux du CPA comprennent le NunatuKavut Community Council, le Native Council of Prince Edward Island, le New Brunswick Aboriginal Peoples Council, l'Alliance autochtone du Québec, le Native Council of Nova Scotia, l'Ontario Coalition of Indigenous People, l'Association of Métis, Non and Status Indians Saskatchewan, l'Indigenous Peoples Alliance of Manitoba, l'Aboriginal Congress of Alberta Association, le North West Indigenous Council.

- 48 Bien que le Québec n'ait pas appuyé la Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe, il en soutient les principes généraux et il continuera de lutter activement contre la violence fondée sur le sexe en accordant la priorité à ses propres actions et mesures. Il compte aussi poursuivre les échanges d'information et de pratiques exemplaires à ce sujet avec les autres gouvernements.
- 49 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publicationsadm/saa/administratives/plan_action/fr/plan-action-social.pdf?1605704439
- 50 WAGE (2019). Femmes et filles autochtones disparues et assassinées : des initiatives pour la commémoration, la guérison et la réconciliation mobiliseront des communautés partout au Canada. En ligne (en anglais seulement) : <https://www.newswire.ca/news-releases/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-initiatives-will-rally-communities-across-canada-to-commemorate-heal-and-advance-reconciliation-864726679.html>
- 51 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Volume 1a.
- 52 CIHR, NSERC & SSHRC (2018). Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. Disponible à : <https://ethics.gc.ca/fra/documents/tcps2-2018-fr-interactive-final.pdf>.
- 53 Encyclopédie Britannica (2021). Disponible (en anglais) à : <https://www.britannica.com/topic/self-determination>.